Annexe 25 du CoDT
Dossier N° 26/158

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.
Les demandeurs sont Mme et M. Delvaux - Otjacques demeurant Chemin de Vieusart 189 à 1300 Wavre.
Le terrain concerné est situé Chemin de Vieusart, 189 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section I n°161B.

Le projet consiste en la rénovation énergétique avec l'extension de l'habitation unifamiliale ainsi que sa rénovation énergétique présentant les caractéristiques suivantes :
- Démolition du car-port existant
- Abattage d'une haie d'environ 11 mètres de longueur ;
- Nouvelle extension :Toiture à un versant en façade avant et toiture plate à l'arrière avec un niveau d'acrotère à 2,98 mètres ; Les façades sont habillées d'un bardage bois vertical et ajouré de ton naturel ;
- Rénovation énergétique du bâtiment principal :
 * Démontage des briques de parement, placement d'un isolant et d'une nouvelle brique de parement peinte en blanc ;
 * Démontage des tuiles de toiture existantes, isolation et étanchéité de celle-ci et finition par des tuiles en terre cuite de ton foncé ;
 * Menuiseries extérieures existantes remplacées par des menuiseries extérieures en PVC de ton anthracite ;
 * Création d'une lucarne à double versants sur le versant avant présentant un recul latéral droit de 0,60 mètre et un recul latéral gauche de 5,40 mètres, une largeur de 2,40 mètres et une hauteur au faîte de 2,55 mètres et une hauteur sous corniche de 1,25 mètre ;
 * Création d'une lucarne à un versant sur le versant arrière présentant des reculs latéraux de 0,70 mètre, une largeur de 7,00 mètres, une hauteur sous corniche de 1,70 mètre et une hauteur du faîte de 2,52 mètres, habillée en façade avant par un parement en briques de terre cuite peintes en blanc et toiture en terre cuite de ton noir ;
 * Pompe à chaleur implantée à proximité de la façade de droite ;

Considérant que la demande est régie par un permis d'urbanisation "LES CHAUWERES VENELLE DU BOIS DE VILLERS - L'ARLONNAISE IMMO.", lot n°117, délivré le 02 août 1968 sous la référence n°68/41L, et toujours en vigueur ; Considérant que le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques suivantes :
Zone de bâtisse : La surface bâtie ne peut excéder 1/8 de la surface du lot ;
Zone latérale de non bâtisse : Minimum 4,00 m par rapport à la limite mitoyenne ;
Construction : c) Toitures : à versants obligatoires, minimum 30°, maximum 55° ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;
La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.
Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/11/2026 au 02/12/2026 au Collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 5 novembre 2026